



**ined**  
INSTITUT  
NATIONAL  
D'ÉTUDES  
DÉMOGRA  
PHIQUES

---

133,  
boulevard  
Davout  
75980 Paris  
Cedex 20  
France

[www.ined.fr](http://www.ined.fr)

---

Dernière mise à jour : 17/12/2018

# Guide du·de la candidat·e

## Concours externe de chargé·e de recherche de classe normale

**Bureau des concours chercheur·e·s**  
Service des ressources humaines  
133 boulevard Davout 75980 Paris Cedex 20  
Tél : 01.56.06.20.60

# SOMMAIRE

<b>L'INED .....</b>	<b>3</b>
UNE RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRE .....	3
DES TRAVAUX DE RECHERCHE EN PRISE AVEC LES QUESTIONS DE SOCIETE .....	3
ETRE CHERCHEUR·E A L'INED .....	3
L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE .....	4
LA REMUNERATION ET L'AVANCEMENT .....	4
<b>LES CONDITIONS POUR CONCOURIR .....</b>	<b>5</b>
CONDITIONS DE DIPLOME .....	5
CONDITIONS D'AGE ET DE NATIONALITE .....	5
<b>LE DÉROULEMENT DU CONCOURS.....</b>	<b>6</b>
LES ETAPES DU CONCOURS .....	6
① RETRAIT DU DOSSIER .....	6
② DEPOT DU DOSSIER .....	6
③ PHASE D'EQUIVALENCE .....	7
④ SELECTION SUR DOSSIER .....	7
⑤ SELECTION SUR AUDITION .....	7
La convocation à l'épreuve orale .....	7
La demande de permutation de date et/ou horaire de convocation à l'épreuve orale .....	7
La prise en charge des frais de déplacement pour l'épreuve orale .....	7
L'audition .....	8
⑥ PHASE D'ADMISSION .....	8
⑦ RESULTATS .....	8
<b>POUR BIEN PREPARER VOTRE CANDIDATURE.....</b>	<b>10</b>
DOSSIER SCIENTIFIQUE .....	10
La fiche synthétique .....	10
Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie) .....	10
Bibliographie .....	10
Projet de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie) .....	10
Prise de contact avec les chercheur·e·s de l'Ined .....	11
LA PRESENTATION ORALE EN CAS DE SELECTION DE VOTRE DOSSIER .....	11
LES CRITERES D'EVALUATION .....	11
Critères généraux .....	11
Critères pour le dossier scientifique .....	12
Critères d'analyse du projet .....	12
CONTACT .....	12
<b>ANNEXE 1 : LES DOCUMENTS A FOURNIR AU DOSSIER .....</b>	<b>13</b>
1. DOSSIER ADMINISTRATIF .....	13
2. DOSSIER SCIENTIFIQUE .....	14
3. DOCUMENTS FACULTATIFS .....	14
<b>ANNEXE 2 : PRESENTATION DES PUBLICATIONS .....</b>	<b>15</b>

# L'INED

L'Ined, Institut national d'études démographiques, est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) qui emploie environ 250 personnes, dont une cinquantaine de chercheur·e·s permanent·e·s.

## Une recherche pluridisciplinaire

Par une approche ouverte de la démographie, l'Ined mobilise un large éventail de disciplines comme la sociologie, l'économie, l'histoire, la géographie, l'anthropologie, la statistique, la médecine ou encore l'épidémiologie. Ses chercheur·e·s étudient un ensemble varié de phénomènes démographiques – nuptialité, fécondité, mortalité, mobilité et migrations – leurs mesures, leurs causes et leurs conséquences. Ils/elles mènent leurs travaux à l'échelle de la France et dans des pays et régions du monde entier et participent à de nombreux projets nationaux et internationaux, du Nord au Sud.

## Des travaux de recherche en prise avec les questions de société

Les enjeux économiques et sociaux des dynamiques démographiques contemporaines et à venir sont nombreux et appellent de nouvelles recherches : les différentes façons de faire famille (LGBT, familles non-cohabitantes ou transnationales, etc.), les problématiques environnementales, l'allongement de la vie, les migrations temporaires, les déplacements forcés de populations, la désynchronisation des parcours de vie, les discriminations, l'effet des politiques publiques, etc. Loin d'être figée, l'analyse des phénomènes démographiques se renouvelle : de nouvelles thématiques sont étudiées, de nouvelles sources sont disponibles, de nouvelles méthodes sont développées. L'approche pluridisciplinaire de l'Ined est la clé d'une meilleure compréhension des populations et des sociétés.

Sur tous ces sujets, l'Ined concourt à la production de résultats innovants, mais aussi à la production de données et de méthodes originales qui enrichissent tant la connaissance scientifique que la statistique publique, sont diffusées à la communauté scientifique et valorisées auprès d'un large public.

Les recherches effectuées à l'Ined apportent une connaissance des phénomènes de société, permettent d'objectiver des questions sensibles, et peuvent ainsi guider les politiques publiques. De par son champ de recherche et sa notoriété, l'Ined occupe une place privilégiée pour entretenir le lien entre la société et la recherche.

## Etre chercheur·e à l'Ined

Le poste de chercheur·e proposé est un poste de chargé·e de recherche à temps plein. Les missions principales des chercheur·e·s de l'Ined sont :

- la production scientifique : données et analyses ;
- la valorisation des résultats : articles, ouvrages, participation aux conférences, colloques et séminaires ;
- la diffusion de l'information scientifique : articles de vulgarisation scientifique, communications au public ;
- l'animation de la recherche : organisation de manifestations scientifiques, activités éditoriales et d'expertise, jurys scientifiques, etc.

Les chercheur·e·s de l'Ined définissent librement leurs sujets de recherche, en lien avec les orientations stratégiques de l'Institut et au sein des projets de recherche des unités. Les chercheur·e·s bénéficient de ressources financières de l'Ined afin de couvrir les activités de production de la recherche et de valorisation, et aussi du soutien des ingénieur·e·s et technicien·e·s des services d'appui à la recherche : enquêtes et sondages, méthodes statistiques, informatique, documentation, éditions, relations internationales et communication. Ils-elles bénéficient régulièrement de formations méthodologiques ou linguistiques. Le français étant la langue utilisée dans la vie quotidienne à l'Ined, des cours de français sont assurés pour les chercheur·e·s non-francophones.

À côté de ces activités centrées sur la production scientifique, les chercheur·e·s participent également à la formation par la recherche, notamment des doctorants. Ils peuvent également dispenser un enseignement universitaire – pouvant donner lieu à des rémunérations complémentaires. Au fil de leur carrière, ils-elles sont conduit·e·s à encadrer

des équipes, à prendre la direction de projets scientifiques, notamment la production d'enquêtes statistiques. Les chercheur·e·s de l'Ined sont aussi amené·e·s à prendre part à l'animation de la recherche.

## L'organisation de la recherche

Les chercheur·e·s de l'Ined sont rattaché·e·s à une ou deux unités de recherche. L'Ined compte dix unités de recherche auxquelles s'ajoute une unité mixte de service <https://www.ined.fr/fr/recherche/equipes-recherche/> :

- Fécondité, famille, sexualité [UR03]
- Démographie, genre et sociétés [UR04]
- Mortalité, santé, épidémiologie [UR05]
- Mobilité, logement et entourage [UR06]
- Migrations internationales et minorités [UR08]
- Démographie économique [UR09]
- Histoire et populations [UR11]
- Parcours et territoires [UR12]
- Santé et droits sexuels et reproductifs [UR14]
- Démographie des populations du Sud (Démosud) [UR15]
- Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe)

Trois pôles méthodologiques et thématiques mettent en relation les chercheur·e·s des différentes unités et ingénieurs d'appui autour de questions de recherche spécifiques.

Organigramme : <http://www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/organisation/organigramme/>

## La rémunération et l'avancement

Les chargé·e·s de recherche sont classé·e·s dans la catégorie A de la fonction publique. Leur salaire progresse à échéances régulières en suivant une grille qui dépend de l'expérience professionnelle antérieure dans le métier de la recherche (incluant les périodes de doctorat et de post-doctorat) et de l'ancienneté à l'Ined.

Avant la reprise de l'expérience, la rémunération mensuelle brute s'élève à 2 170 €

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Indice Brut</b>	544	592	658	710	767	833	894	933	978	1021
<b>Durée</b>	1 an	2 ans	2 ans 3 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans	2 ans 9 mois	
<b>Salaire brut</b>	2 170 €	2 338 €	2 573 €	2 760 €	2 962 €	3 196 €	3 411 €	3 552 €	3 711 €	3 866 €

Il·elle·s peuvent passer le concours de directeur·trice de recherche au bout de 3 années.

Des fonctions de responsabilité au sein de l'institut peuvent faire l'objet d'une prime spécifique.

Enfin, les chercheur·e·s peuvent être sollicité·e·s pour des activités d'enseignement ou d'expertise scientifique à l'extérieur de l'institut qui rentrent dans le cadre du cumul de rémunérations des fonctionnaires.

# LES CONDITIONS POUR CONCOURIR

## Conditions de diplôme

**Pour être admis·e à concourir**, le-la candidat·e doit remplir l'une des conditions suivantes :

1°) Être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Doctorat prévu à l'article L. 612-7 du code de l'éducation,
- Doctorat d'État ou de 3<sup>e</sup> cycle,
- diplôme de docteur ingénieur,
- diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques (DERSO),
- diplôme d'études et de recherches en biologie humaine (DERBH),
- un titre universitaire étranger jugé équivalent aux diplômes ci-dessus par l'instance d'évaluation compétente de l'établissement (voir phase d'équivalence).

Le-la candidat·e doit avoir soutenu sa thèse obligatoirement avant la sélection du dossier.

**ou**

2°) Justifier de titres ou travaux scientifiques jugés équivalents aux diplômes ci-dessus par la commission d'évaluation.

Le-la candidat·e ayant un diplôme autre que celui mentionné au 1°), (par exemple : le diplôme d'Etat de docteur en médecine / en pharmacie / en vétérinaire) doit obligatoirement demander une équivalence au titre des travaux scientifiques.

Cas particuliers : peuvent faire acte de candidature sans remplir les conditions de diplômes exigées les mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants et les sportifs de haut niveau.

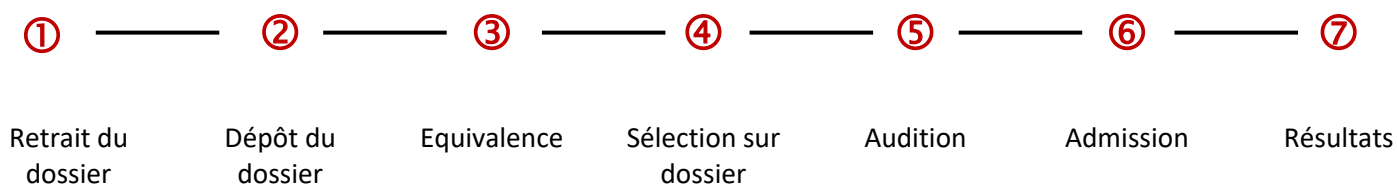
## Conditions d'âge et de nationalité

Il n'y a pas de limite d'âge et aucune condition de nationalité.

# LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours externe comporte les phases de constitution du dossier de candidatures puis quatre phases d'examen et de sélection : équivalence, sélection en deux étapes par le jury d'admissibilité (la première après examen du dossier, la seconde après audition) et l'admission par le jury d'admission (sur dossier et rapports).

## Les étapes du concours



Le calendrier est affiché sur le site de l'Ined :

<https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>

### ① RETRAIT DU DOSSIER

- Le retrait du dossier se fait uniquement au cours de la période indiquée (de la date d'ouverture à la date limite de retrait).
- Vous pouvez télécharger le dossier en français ou en anglais à partir de la date d'ouverture des inscriptions.  
Version française : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>  
Version anglaise : <https://www.ined.fr/en/institute/joining-ined/competitive-examination/researchers-exams/>
- Vous pouvez retirer le dossier sur place à l'Ined au bureau des concours chercheur-e-s (aux horaires d'ouverture que vous retrouverez sur le site) ou le demander par voie postale.

### ② DEPOT DU DOSSIER

- Le dépôt du dossier se fait uniquement au cours de la période indiquée (de la date d'ouverture des candidatures à la date limite de dépôt du dossier).
- Votre dossier complet doit être adressé en version papier à l'établissement avant la date et heure de clôture du concours :
  - soit en le déposant à l'Ined au bureau des concours chercheur-e-s, aux horaires d'ouverture indiqués sur le site internet ;
  - soit en l'envoyant par la poste à cette même adresse, cachet de la poste faisant foi.
- La date et l'heure de clôture du concours sont indiquées dans l'arrêté d'ouverture du concours et sur le site Internet <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>
- Un dossier complet comprend l'ensemble des documents figurant en annexe 1 (si possible en recto). Voir la rubrique « BIEN PREPARER SA CANDIDATURE » pour la partie scientifique.

#### ATTENTION :

Tout dossier insuffisamment affranchi sera systématiquement rejeté.

### ③ PHASE D'ÉQUIVALENCE

- Vous pouvez demander une équivalence :
  - Si votre doctorat a été délivré par une université étrangère;
  - Si vous avez obtenu un diplôme autre que celui mentionné au 1°) de la partie « conditions de diplômes » et si vous pouvez faire preuve de suffisamment de travaux scientifiques.
- Votre demande d'équivalence sera examinée par l'instance d'évaluation.
- Vous serez informé-e par courrier si vous n'obtenez pas l'équivalence.

### ④ SELECTION SUR DOSSIER

Le jury d'admissibilité qui examine les dossiers est constitué des membres de la commission d'évaluation qui compte six chercheur-e-s de l'Ined élus et six personnalités scientifiques extérieures à l'institut nommées par le-la directeur-trice. La liste des membres figure ici :

<https://www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/organisation/instances/commission-evaluation/>

- Deux rapporteur-e-s, un-e interne et un-e externe, sont tirés au sort pour chaque dossier.
- Après examen des dossiers et délibération, le jury d'admissibilité établit la liste des candidat-e-s admis-es à poursuivre le concours.

### ⑤ SELECTION SUR AUDITION

#### La convocation à l'épreuve orale

- Si vous êtes admis-e à poursuivre le concours, vous recevrez par voie postale et par mail une convocation comprenant toutes les informations utiles (date, heure, lieu et consignes).
- Les dates des auditions figurent aussi sur le site de l'Ined.

#### ATTENTION :

Il vous appartient de vous tenir informé-e de la date et du lieu exacts des épreuves. La non-réception de la convocation n'engage nullement la responsabilité de l'Ined.

#### La demande de permutation de date et/ou horaire de convocation à l'épreuve orale

- L'ordre de passage est alphabétique et débute à partir de la lettre tirée au sort.
- Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'audition à la date ou à l'heure indiquée sur la convocation, vous avez la possibilité de demander une permutation en indiquant le motif. L'Ined essaiera de satisfaire au mieux votre requête, tout en se réservant la possibilité de ne pas pouvoir y accéder.

#### ATTENTION :

Cette demande de changement doit être adressée avant la date figurant dans votre convocation par e-mail : [sirot@ined.fr](mailto:sirot@ined.fr), en proposant une autre tranche horaire (vous retrouverez les dates des auditions, sur le site de l'Ined). Aucune demande ne pourra être examinée au-delà du délai fixé.

#### La prise en charge des frais de déplacement pour l'épreuve orale

- Les frais de transport sont couverts par l'Ined pour les candidat-e-s non-résidents en Ile-de-France.

## L'audition

- Le jury d'admissibilité procède à l'audition des candidat·e·s admis·es à poursuivre le concours.
- La durée totale de l'audition (45 ou 60 minutes) est identique pour tout·e·s les candidat·e·s et vous sera communiquée par courrier. Elle comporte un temps de présentation de votre parcours, d'une recherche qui qui vous semble la plus originale et de votre projet (d'une durée de 20 minutes), suivi d'une discussion avec le jury.
- Vous avez le choix de vous exprimer en français et/ou en anglais, dans votre présentation orale et dans la phase des questions réponses. Si vous choisissez de vous exprimer uniquement en anglais, les questions vous seront adressées en anglais.
- Le contenu de l'audition est décrit ci-après dans la rubrique « BIEN PREPARER SA CANDIDATURE ».

## Admissibilité

- Au terme des auditions, le jury d'admissibilité établit, après délibération, la liste des candidat·e·s admissibles par ordre de mérite et adresse au jury d'admission un rapport pour chaque candidat·e admissible.

## ⑥ PHASE D'ADMISSION

Le jury d'admission comprend un·e président·e et huit membres :

- a) Le·la directeur·trice de l'institut ou son·sa représentant·e, président·e ;
- b) Quatre personnalités appartenant au conseil scientifique de l'institut nommées par le·la directeur·trice, sur proposition de ce conseil, à raison de deux parmi les membres élus et deux parmi les membres nommés ;
- c) Quatre personnalités scientifiques appartenant ou non à l'institut, nommées par le·la directeur·trice.

La liste des membres figure ici : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>.

- Ce jury arrête la liste du·des candidat·e·s admis·e·s au vu des dossiers des candidat·e·s admissibles qui comportent notamment :
  - le dossier général du·de la candidat·e admissible ;
  - le procès-verbal établi par le jury d'admissibilité ;
  - un rapport établi sur le·la candidat·e- admissible par le jury d'admissibilité.

Le classement de la phase d'admissibilité est susceptible d'évoluer à l'issue de la réunion du jury d'admission, qui prend en compte les priorités scientifiques de l'Institut en plus de la qualité des candidat·e·s. Le jury d'admission peut arrêter une liste d'admission complémentaire.

Si la liste des candidat·e·s admi·e·s n'atteint pas le nombre de postes ouverts au concours, le·la directeur·trice de l'établissement peut décider le report de tout ou partie de ces postes sur un ou plusieurs concours ouverts au titre d'un autre profil.

## ⑦ RESULTATS

La liste des candidat·e·s admissibles et admis·e·s est affichée dans l'établissement et sur le site : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>.

Tous les candidats reçoivent un courrier les informant de leurs résultats.

Les candidats admis devront faire connaître leur acceptation ou refus du poste proposé, sous huitaine, à compter de la date de réception de la lettre transmise par l'Ined.

Le·la candidat·e admis·e qui a accepté le poste est nommé·e en qualité de stagiaire, par décision du·de la directeur·trice de l'établissement. Il·elle les affecte à une ou plusieurs unité·s de recherche de l'établissement.



Pour être nommé-e il faut remplir les conditions suivantes :

- Jouir de ses droits civiques,
- ne pas avoir de mentions portées au bulletin N° 2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de la fonction,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- être en règle au regard des lois sur l'immigration,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national de son pays.

Les candidat-e-s admis-es sur la liste complémentaire ne peuvent être nommé-e-s, sur décision du·de la directeur·trice de l'établissement, qu'en remplacement des candidat-e-s inscrit-e-s sur la liste principale qui ne peuvent être nommé-e-s ou éventuellement en cas de vacances d'emplois survenant dans l'intervalle entre deux concours.

En cas de possibilité de nomination des candidat-e-s inscrit-e-s sur la liste complémentaire, l'Ined contactera les candidat-e-s figurant sur cette liste par ordre de mérite. La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant et, au plus tard, deux ans après la date d'établissement de ladite liste.

Après la fin du concours et jusqu'au début juillet de l'année du concours, les candidat e s ont la possibilité de contacter le président du jury d'admissibilité pour obtenir des informations sur les points forts et points faibles de leur candidature.

### **Renvoi de la clé USB**

Deux mois après la fin du concours, l'Ined expédie par voie postale à chaque candidat-e la clé USB reçue lors du dépôt du dossier de candidature.

Les 12 premiers mois à l'Ined sont considérés comme une période probatoire. Le·la chargé-e de recherche de classe normale est titularisé-e après avis de l'instance d'évaluation compétente à l'issue de cette période.

La durée de cette période probatoire peut être prolongée une fois, au maximum pour une durée de 12 mois, après avis de l'instance d'évaluation compétente et de la commission administrative paritaire. Le stagiaire qui n'est pas titularisé-e est, après avis de la commission administrative paritaire, réintégré-e dans son corps d'origine ou licencié-e.

# POUR BIEN PREPARER VOTRE CANDIDATURE

## Dossier scientifique

### La fiche synthétique

Il vous est recommandé de soigner tout particulièrement la fiche synthétique. C'est le document que tous les membres du jury peuvent facilement consulter dans les différentes phases de sélection.

### Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

Pour l'exposé de votre recherche passée, il s'agit pour les membres du jury de cerner facilement vos thèmes de recherche. Pour ce faire, il convient de présenter votre parcours en mettant en évidence votre apport personnel au(x) champ(s) de recherche dans le(s)quel(s) vous vous inscrivez. Votre CV étant fourni par ailleurs, il ne s'agit pas de répéter des informations qui y figurent, mais d'y apporter un éclairage complémentaire.

Vous pouvez librement faire un résumé de vos travaux, soit dans l'ordre chronologique, soit par thèmes : l'important est de mettre en évidence ce qui a motivé vos recherches et le choix des méthodes utilisées, de présenter vos principaux résultats, et de mettre en avant ce qu'ils ont apporté à la littérature par rapport aux recherches existantes.

Le jury est composé de personnalités scientifiques appartenant à différentes disciplines, vous devez donc être clair et éviter tout jargon. Pensez que vos lecteurs ne sont pas tous des spécialistes de votre domaine.

Rappelez, pour chaque résultat présenté, dans quel cadre il a été obtenu (travail en collaboration par exemple), s'il a donné lieu à publication ou non et ce qu'il faut en retenir. S'il a été réalisé en collaboration, distinguez clairement votre contribution personnelle et vos responsabilités.

Présentez également comment vous avez pu participer à la vie de la recherche et à la vie des équipes de recherche auxquelles vous avez appartenu, à travers un engagement dans des tâches d'intérêt collectif.

### Bibliographie

Les travaux qui n'ont pas été formellement acceptés par un comité de rédaction ou un-e éditeur-trice ne sont pas considérés comme des publications. C'est pourquoi il est nécessaire de fournir la lettre de l'éditeur-trice pour les publications acceptées mais non encore publiées. Si vous avez des articles en cours de révision, vous pouvez l'indiquer dans la rubrique « R- Autres », et vous devez fournir un justificatif de l'éditeur-trice. Vos travaux en cours peuvent être accessibles au jury s'ils sont publiés en document de travail.

### Projet de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

Le projet de recherche, en format libre, doit couvrir une période de travail d'approximativement 5 ans. Ce projet, synthétique, soigneusement écrit et référencé (fournir une bibliographie), n'est pas nécessairement en lien direct avec les recherches déjà conduites, mais doit contenir les éléments nécessaires à sa réalisation :

- L'originalité : présenter clairement l'objet, la problématique et montrer que les travaux envisagés sont novateurs et enrichissent la littérature. Montrer comment le projet se positionne par rapport à la littérature, quels sont les apports attendus ;
- La faisabilité : présenter la démarche de recherche que vous entendez mettre en œuvre : les sources et données que vous comptez mobiliser, les méthodes d'analyse envisagées, les collaborations envisagées, les investissements qui seraient nécessaires, le calendrier envisagé sur la base de 5 ans ;
- L'inscription dans les objectifs scientifiques de l'Ined : comment ce projet s'insère dans les projets existants de l'Ined ou s'articule avec eux. Préciser dans quelle équipe vous comptez développer ce projet et pour quelles raisons.
- Les prolongements que vous envisagez à ce projet à plus long terme (une demi-page environ).

Tout projet de recherche comporte une base solide (liée à l'expérience des candidat-e-s pour conduire des projets) et une part de risque : ne pas hésiter à décrire clairement ces deux éléments séparément, en hiérarchisant ce qui est déjà entamé comme part de travail de ce qui est plus incertain et pourquoi. Si des difficultés sont anticipées, présenter comment vous envisagez de les contourner.

## Prise de contact avec les chercheur·e·s de l'Ined

Les candidat·e·s peuvent contacter les chercheur·e·s de l'Ined à l'exclusion des membres des jurys d'admissibilité et d'admission. Ils peuvent prendre contact avec les responsables d'unité de recherche, en fonction de leurs intérêts de recherche, pour tout renseignement utile sur le poste, l'unité d'accueil, l'environnement de travail, etc. pour préparer au mieux la partie scientifique du dossier.

Pour la partie administrative du dossier, les candidat·e·s peuvent contacter le bureau des concours chercheurs (Mme Cécile Sirot-Molmy, tél : 01.56.06.20.60, [sirot@ined.fr](mailto:sirot@ined.fr)).

Voici les coordonnées des responsables d'unité :

Fécondité, famille, sexualité [UR03] : Arnaud Régnier-Loilier [arnaud.regnier-loilier@ined.fr](mailto:arnaud.regnier-loilier@ined.fr)

Démographie, genre et sociétés [UR04] : Michel Bozon [booz@ined.fr](mailto:booz@ined.fr) ou Stéphanie Condon [condon@ined.fr](mailto:condon@ined.fr)

Mortalité, santé, épidémiologie [UR05] : Carlo-Giovanni Camarda [carlo-giovanni.camarda@ined.fr](mailto:carlo-giovanni.camarda@ined.fr) ou Aline Desesquelles [alined@ined.fr](mailto:alined@ined.fr)

Mobilité, logement et entourage [UR06] : Joanie Cayouette-Remblière [joanie.cayouette-rembliere@ined.fr](mailto:joanie.cayouette-rembliere@ined.fr)

Migrations internationales et minorités [UR08] : Cris Beauchemin [cris.beauchemin@ined.fr](mailto:cris.beauchemin@ined.fr)

Démographie économique [UR09] : Benoit Rapoport [benoit.rapoport@ined.fr](mailto:benoit.rapoport@ined.fr)

Histoire et populations [UR11] : Lionel Kesztenbaum [lionel.kesztenbaum@ined.fr](mailto:lionel.kesztenbaum@ined.fr) ou Christine Théré [ch\\_there@ined.fr](mailto:ch_there@ined.fr)

Parcours et territoires [UR12] : France Guérin-Pace [guerin@ined.fr](mailto:guerin@ined.fr)

Santé et droits sexuels et reproductifs [UR14] : Elise de la Rochebrochard [roche@ined.fr](mailto:roche@ined.fr)

Démographie des populations du Sud [UR15] : Géraldine Duthé [geraldine.duthe@ined.fr](mailto:geraldine.duthe@ined.fr)

## La présentation orale en cas de sélection de votre dossier

Si votre candidature est retenue à la phase de sélection ④, vous serez convoqué·e pour passer l'audition. L'audition doit permettre, là encore, d'évaluer la qualité, l'originalité et la contribution de votre recherche, vos capacités à présenter et discuter vos travaux, la pertinence et la faisabilité de votre projet. Elle permet d'approfondir certains points de votre dossier scientifique, mais aussi de mieux cerner votre capacité à vous intégrer dans l'Ined, à travailler en équipe, votre potentiel d'évolution et d'adaptation.

La première partie de l'audition dure 20 minutes durant lesquelles vous présenterez de votre parcours, des résultats d'une recherche que vous avez conduite et votre projet de recherche. La deuxième partie de l'audition est consacrée aux échanges avec les membres du jury. Il s'agira pour eux d'interagir avec vous afin d'apporter plus d'information sur votre expérience, vos recherches passées et votre projet.

## Les critères d'évaluation

### Critères généraux

- Adéquation de la candidature avec les objectifs scientifiques de l'Ined
- Adéquation de la candidature avec le profil du poste dans le cas de poste fléché
- Capacités à présenter et discuter ses travaux, à l'écrit et à l'oral
- Qualité du parcours professionnel et scientifique, diversité des expériences (terrains, enquêtes, laboratoires d'accueil, participation à un projet de recherche, activité d'enseignement, expérience à l'étranger)
- Niveau d'anglais écrit et oral
- Compétences en techniques d'analyses quantitatives
- Prise de responsabilités, animation, organisation d'évènement scientifique
- Aptitude au travail pluridisciplinaire

### **Critères pour le dossier scientifique**

- Qualité de la production scientifique au regard de sa discipline : contribution à la littérature, à l'avancée de son champ de recherche
- Développement d'outils (enquêtes, bases de données, programmes, méthodes, etc.)
- Expérience de la recherche sur les questions de population

### **Critères d'analyse du projet**

- Qualité et pertinence scientifique du projet au regard des orientations scientifiques de l'Ined
- Faisabilité du projet, capacité à évaluer et prendre en compte les risques
- Originalité, dimension innovante du projet

### **Contact**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le bureau des concours chercheur-e-s, Mme Cécile Sirot-Molmy, tél : 01.56.06.20.60, [sirot@ined.fr](mailto:sirot@ined.fr)  
Ined, Bureau des concours, 133 bd. Davout 75020 Paris.

# ANNEXE 1 : Les documents à fournir au dossier

Les documents listés ci-dessous dans les rubriques du dossier administratif et du dossier scientifique sont obligatoires. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Si vous transmettez des documents non demandés, il appartiendra au jury d'apprécier si ces pièces peuvent être prises en compte ou pas.

## 1. Dossier administratif

**Feuillet 1 : Déclaration de candidature**

**Titres ou diplômes**

---

### Candidat·e·s titulaires d'un diplôme français

- Copie du diplôme (ou de l'attestation de réussite délivrée par l'université) justifiant l'admission à concourir comme chargé·e de recherche
- Rapport de soutenance de thèse  
(Si ce rapport n'est pas encore en votre possession du fait d'une date de soutenance proche de celle du dépôt du dossier, l'Ined accepte que ce rapport soit transmis jusqu'à la veille de la réunion du jury d'admissibilité).

### Candidat·e·s ayant un titre universitaire étranger

- Feuillet 2 : demande d'équivalence d'un titre universitaire étranger
  - Copie du diplôme justifiant l'admission à concourir comme chargé·e de recherche
  - Traduction en langue française par un traducteur assermenté du diplôme de doctorat étranger<sup>1</sup>
  - Lorsqu'il existe, rapport de soutenance de thèse ou son équivalent
- 

⇒ Pour les candidat·e·s demandant une équivalence de titres ou travaux scientifiques

- Feuillet 3 : demande d'équivalence de titres ou travaux scientifiques ;
- Copie(s) du(des) diplôme(s) que possède le·la candidat·e ;
- Joindre les justificatifs des travaux scientifiques.

⇒ Pour les candidat·e·s en cours de soutenance de thèse

- Feuillet 4 : demande d'admission à concourir ;
  - Copie(s) du(des) diplôme(s) que possède le·la candidat·e ;
- Après la soutenance et avant la 1<sup>ère</sup> phase du jury d'admissibilité :
- Attestation de réussite ;
  - Rapport de soutenance de thèse, si le document est établi.

⇒ Pour les dispensés de diplôme

- Copie du livret de famille pour les mères ou pères de famille ayant élevé effectivement trois enfants.
- Copie de l'arrêté pour les sportifs de haut niveau

---

<sup>1</sup> Exigé par la réglementation pour les concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, article 1er du décret n° 2007-196 du 13 février 2007. Si le diplôme étranger est écrit en langue française, vous n'êtes pas obligé·e d'avoir recours au traducteur

## 2. Dossier scientifique

### Feuillet 5 : Fiche synthétique

### Curriculum-vitae

- Diplômes du supérieur en indiquant l'intitulé, l'école ou l'université, le lieu et l'année ;
- Situation actuelle ;
- Années d'exercice des métiers de la recherche en indiquant la date d'entrée et de cessation de fonctions, les fonctions et type de rémunération (salaire, bourse, allocation, vacation, contrat, etc.) et l'établissement (en précisant s'il s'agit d'un organisme français, étranger ou international) ;
- Activités d'enseignement ;
- Activités d'animation de la recherche et d'intérêt collectif.

### Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

### Bibliographie (voir annexe 2)

En fin de liste, mentionnez la thèse et les deux articles ou ouvrages que vous transmettez au dossier et justifiez en quelques lignes votre choix.

Joindre une lettre d'acceptation de l'éditeur ou du comité de rédaction à la fin de cette liste pour les articles ou ouvrages pas encore été publiés.

### Projet de recherche à 5 ans (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

### La thèse

### Deux articles ou ouvrages que le-la candidat-e juge les plus significatifs.

Fournir la thèse et ces deux documents sur clé USB (de préférence) ou en version papier (en trois exemplaires). Vous devrez vous assurer que la clé USB contient bien tous les éléments enregistrés et que les fichiers ne sont pas endommagés ou corrompus.

### Cas particuliers :

Le-la candidat-e a sa thèse mais n'a pas encore de publication, deux documents de travail finalisés peuvent être fournis.

Le-la candidat-e demandant une équivalence de titres ou de travaux scientifiques ou bien dispensé-e-de diplôme doit fournir trois articles ou ouvrages.

## 3. Documents facultatifs

### Copie du dossier scientifique au format PDF sur la clé USB selon l'ordre indiqué dans le dossier de candidature.

### 2 enveloppes non timbrées à votre adresse.

En cas de changement d'adresse après votre inscription, vous êtes prié-e d'en informer immédiatement le bureau des concours.

### Feuillet 6 : Autorisation signée de publication sur Internet des résultats de concours

Si l'autorisation n'est pas transmise à l'Ined, pas complétée et/ou pas signée, l'Ined ne publiera pas le nom et prénom du de-la candidat-e sur internet.

## ANNEXE 2 : Présentation des publications

La bibliographie doit être **numérotée par ordre chronologique décroissant** (publications les plus récentes en premier) et **classée en fonction du type de publication**.

Pour chaque article, le-la candidat-e doit faire apparaître :

- le nom de tous les auteurs dans l'ordre de signature ;
- la date de parution ;
- le titre complet ;
- le nom de la revue et son numéro ;
- le numéro des pages.

Exemple :

Razafindrakoto M., Roubaud F., 2005. « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache », *Economie et Statistique*, n° 383-384-385, p.131-155.

Dans le cas d'un chapitre d'ouvrage, le-la candidat-e doit faire apparaître :

- le nom de tous les auteurs dans l'ordre de signature ;
- la date de parution ;
- le titre du chapitre ;
- le nom de l'ouvrage ;
- éventuellement, l'éditeur (les éditeurs) scientifique(s) de l'ouvrage ;
- l'éditeur ;
- le lieu ;
- les pages correspondantes.

Exemple :

Courgeau D., 1985. « Effet de déclarations erronées sur une analyse de données migratoires », in *Migrations internes, Collecte des données et méthodes d'analyse*, Chaire Quételet' 83, Cabay, Louvain-la-Neuve, p. 150-155.

Bessis S., 1996. « La féminisation de la pauvreté », in *Femmes du sud, chefs de famille*, J.Bisilliat (ed.), Karthala, Paris, p.49-57.

Laslett P., 1977. *Family Life and Illicit Love in Earlier Generations*. Essays in Historical Sociology, Cambridge/London/New York, Cambridge University Press, 270 p.

### **CLASSIFICATION DES PUBLICATIONS :**

- A- Thèses, mémoires d'habilitation
- B- Ouvrages (auteur ou co-auteur)
- C- Direction ou co-direction d'ouvrages
- D- Direction ou co-direction de numéros spéciaux de revues
- E- Chapitre d'ouvrages
- F- Articles dans des revues référencées (dans des bases de type Web of Science, Scopus, ERIH, JournalBase... ou dans les listes des revues fournies par l'HCERES)
- G- Articles dans d'autres revues scientifiques
- I- Articles dans des revues de débat
- J- Articles de dictionnaire
- K- Recensions d'ouvrages
- L- Articles de vulgarisation scientifique
- M- Documents de travail (collections de "working papers")
- N- Rapports aux financeurs ou aux ministères de tutelle
- O- Presse quotidienne et magazines
- P- Posters
- Q- Communications à des réunions scientifiques
- R- Autres

**NB :** - On classera dans la rubrique « L-Articles de vulgarisation scientifique » les revues *Population & Sociétés*, *INSEE Première*, *Note rapide de l'IAURIF*, *Etudes et résultats*, etc ...